

Marolles-en-Brie, le 22 décembre 2022

**LISTE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 15 DECEMBRE 2022**

Le conseil d'administration, légalement convoqué le 9 décembre 2022, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence d'Alphonse BOYE, Président du CCAS de Marolles-en-Brie, le 15 décembre 2022,

**Liste des délibérations figurants à l'ordre du jour :**

- Subvention 2022 au profit de l'Association « Les Restos du Cœur » ;
- Subvention 2022 au profit de l'Association « Secours Catholique » ;
- Contribution au Fonds de Solidarité pour l'Habitat du Val-de-Marne (FSH) 2022 ;
- Autorisation de signature de la convention de partenariat avec le Conseil départemental du Val-de-Marne relative au service de téléassistance « VAL ECOUTE » ;
- Autorisation de signature de la convention de service relatif à l'accès aux services de l'extranet des caisses d'allocations familiales pour les instructeurs des demandes de RSA ;

Monsieur Alphonse BOYE, Président du CCAS de Marolles-en-Brie, atteste que ce document sera affiché durant une période de deux mois à l'intérieur de la vitrine extérieure de la mairie à compter du 22 décembre 2022.



Alphonse BOYE,  
Président du CCAS de Marolles-en-Brie